

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Lise LeBlanc	Numéro de permis 2012206	Date d'inspection Le 02 octobre 2024	
Nom de l'établissement Garderie chez Lise		Numéro de téléphone (506) 862-8345	
Adresse 23 croissant Murielle Dieppe NB E1A 7R3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

La mentor en assurance de la qualité a vérifié les éléments suivants :

- Les dossiers des enfants
- Les consentements signés dans le dossier de l'enfant
- L'orientation des enfants
- Les espaces de rangement
- L'air de jeux extérieur

La mentor en assurance de la qualité a observé l'arrivée des enfants, des jeux libres et la collation. La mentor en assurance de la qualité a également observé les enfants et l'exploitante avoir des interactions positives. L'exploitante engage des discussions avec les enfants et écoute les enfants chacun à leur tour.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 octobre 2024

Date

original signé par

Lise LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 octobre 2024

Date